

Démarche : Demande de relevé d'information intégral ou restreint du permis de conduire - Préfecture de police

Organisme : Service des Titres et de la relation usager - Centre départemental des droits à conduire

Identité du demandeur

Email

Civilité

Nom

Prénom

Formulaire

Le relevé d'information intégral permet de prendre connaissance de l'état de vos droits à conduire et de l'ensemble de vos sanctions. Il ne peut être délivré qu'au demandeur lui-même.

Cette démarche est uniquement destinée aux résidents de Paris (75). Si vous ne résidez pas à Paris, votre demande ne pourra pas être prise en compte. Il vous reviendra de prendre l'attache du Préfet de votre département de résidence.

Le relevé d'information restreint peut être transmis aux autorités étrangères dans le cadre d'un échange de permis de conduire ou à un tiers (assurance, employeur...). Vous pouvez le solliciter même si vous résidez à l'étranger.

Quel relevé choisir ?

Le relevé d'information intégral permet de prendre connaissance de l'état de vos droits à conduire et de l'ensemble de vos sanctions. Il ne peut être délivré qu'au demandeur lui-même.

Cette démarche est uniquement destinée aux **RÉSIDENTS DE PARIS (75)**. Si vous ne résidez **PAS A PARIS**, votre demande **SERA CLASSÉE SANS SUITE**. Il vous reviendra de prendre l'attache du Préfet de votre département de résidence.

Le relevé d'information restreint peut être transmis aux autorités étrangères dans le cadre d'un échange de permis de conduire ou à un tiers (assurance, employeur...). Vous pouvez le solliciter même si vous résidez à l'étranger.

Type de la demande

Cochez la mention applicable, plusieurs valeurs possibles

☐ Relevé intégral d'information (consultation de votre dossier/code télépoints)

☐ Relevé restreint d'information (échange de permis français/pour une transmission à un tiers)

Nom d'usage

Nom de naissance

Prénoms

Date de naissance

Lieu de naissance

Adresse de domicile

SI VOUS NE RÉSIDEZ PAS A PARIS VOTRE DEMANDE SERA SYSTÉMATIQUEMENT CLASSÉE SANS SUITE.

Pièce justificative à joindre en complément du dossier

☐ copie recto du permis de conduire

Pièce justificative à joindre en complément du dossier

☐ copie verso du permis de conduire

Pièce justificative à joindre en complément du dossier

☐ copie recto d'une pièce d'identité

Pièce justificative à joindre en complément du dossier

☐ copie verso d'une pièce d'identité

Pièce justificative à joindre en complément du dossier

☐ justificatif de domicile

Ce justificatif de domicile doit être daté de moins de 3 mois.